

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 juillet 2013

**RÉSIDENCE ARTISTIQUE DE LA COMPAGNIE CAUSE TOUJOURS
DEMANDE DE FINANCEMENTS
CRÉATION D'UN SPECTACLE ET FORMATION LECTURE À VOIX HAUTE, MUSIQUE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 juillet 2013 à 18h00 sur la commune d'Arboras, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

**Etaient présents ou
représentés :**

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Robert POIJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. David CABLAT, Mme Catherine JOSIEN, Madame Danielle MORALES, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. Jean BOSCH suppléant de M. Jean-Marcel JOVER, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

Madame Monique GIBERT à Mme Fabienne GALVEZ

Excusés :

M. Jean-Claude MARC

Absents :

M. Jérôme CASSEVILLE, M. Maurice DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, M. Sébastien LAINE, Monsieur Christian DOUCE

Quorum : 25	Présents : 34	Votants : 35	Pour 35 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault soutien la création et la diffusion culturelle,
Vu que ce soutien s'opère notamment par des commandes de résidences artistiques et de spectacles à des opérateurs du spectacle vivant,

Vu que le soutien de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à l'action de ces compagnies artistiques est rendu possible par les subventions qu'elle va chercher auprès de ses partenaires financiers (Etat, Région, Conseil général),

Vu que la Compagnie « Cause Toujours » travaille sur le lien entre la poésie et la musique,

Considérant qu'elle propose cette année une résidence artistique faisant appel à un large panel d'acteurs (école de musique, réseau Lecture publique, grand public) et proposant de mettre en relation des textes de René Char et ceux de Laurent Dhume (auteur et acteur de la compagnie),

Considérant qu'une représentation publique du spectacle coproduit en résidence aura lieu le 14 décembre 2013 à l'Abbaye d'Aniane,

Considérant que la sortie de résidence aura lieu au Sonanbule (Gignac), le 8 février 2014,

Considérant que confortant la vocation de creuset culturel de notre territoire, le projet porté par la Compagnie Cause toujours, contribue, au-delà de sa production artistique finale, à sa cohésion sociale,

Considérant que la résidence proposée par la Compagnie Cause toujours s'articule également autour des « moments suivants » :

- **Formation « Lecture à voix haute & musique improvisée » :**

Proposé à un public adolescent et adulte, ce stage se déroulera sur 5 journées et 3 soirées.

- **Rencontre publique :**

Présentation/échanges à l'occasion du travail de création et de la représentation. Cette rencontre intégrera le programme d'action « Entrée libre » porté par le Réseau intercommunal des bibliothèques.

- **Filages :**

Trois filages seront proposés au cours de la seconde session de résidence (février 2014), comme autant de moments de découvertes d'un travail de création en construction.

- Sortie de résidence :

A l'issue du second temps de résidence, la diffusion de la création sera proposée et donnera lieu à un nouveau temps d'échange avec le public.

Vu que cette dépense est inscrite au BP 2013 article 611 – Action culturelle,

Vu que ce projet a reçu un avis favorable lors de la commission culture du 11 juillet 2013.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement présenté ci-dessous,

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault						
Plan de financement prévisionnel RESIDENCES ARTISTIQUES ET ACTION CULTURELLE COMPAGNIE CAUSE TOUJOURS "Tout ça pour te dire : poésie-concert"						
DEPENSES				RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	MONTANT (HT)	TAUX FINANCEURS		MONTANT (TTC)	TAUX
Prestation de services	13 640 €	11 421 €	70%	Etat (CIRAC)	5 000 €	34%
Cachets artistiques et régie technique résidences	2 500 €	2 083 €	83%			
Cachets artistiques action culturelle	3 000 €	2 508 €				
Achat de spectacle	1 000 €	836 €		Conseil régional Languedoc-Roussillon	5 000 €	34%
Drinks divers (café, SAC, etc...)	140 €	117 €	8%			
Locations mobilières	195 €	163 €	1%	Conseil général de l'Hérault (action culturelle)	3 000 €	21%
Sonorisation (journé de résidences)	195 €	163 €	83%			
Communication et impressions	600 €	502 €	3%			
Impression programmes + affiches	600 €	502 €	83%			
Déplacements, repas et hébergements	3 045 €	2 546 €	17%	PART FINANCEURS	13 000 €	74%
Lias à la résidence	2 545 €	2 121 €	83%	PART CCVH	4 500 €	26%
Lias aux actions culturelles	500 €	418 €	83%			
TOTAL	17 580 €	14 632 €	100%	TOTAL (calculé sur TTC)	17 500 €	100%

- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à engager et signer les formalités afférentes à ce dossier, y compris les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 855 le 17/07/13
Publication le 17/07/13
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 17/07/13
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130715-lmc162918-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes


Louis VILLARET